



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal En exercice : 35 Présents : 32 Conseillers excusés et représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (32)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, COLIN Laure, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-059 – Installation d'une micro-crèche privée Rue Louis Bouloumié

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et plus particulièrement le titre IV relatif à la gouvernance en matière d'accueil du jeune enfant ;

Vu la réunion de la commission consultative de l'autorité organisatrice du 28 avril 2025 ;

Vu la demande déposée par la SARL « Les couleurs de demain » le 20 mars 2025 ;

Considérant ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2025 et la mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), l'autorité organisatrice est tenue d'émettre un avis pour toute demande d'implantation de micro-crèche sur son territoire.

Dans l'attente des décrets de mise en application, une procédure adoc a été mise en place pour encadrer l'avis rendu par l'autorité organisatrice. Une commission consultative a été créée pour étudier les dossiers reçus.

L'avis définitif doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

La Ville a reçu un dossier de demande d'implantation de micro-crèche le jeudi 20 mars 2025 à 20h30.

La demande concerne l'implantation d'une micro crèche au 67 Rue Louis Bouloumié, à Rodez formulée par la SARL « Les couleurs de demain ».

Compte rendu de la commission consultative du lundi 28 avril 2025 :

Le lieu d'implantation proposé se situe à proximité immédiate d'arrêts de bus, dispose de places de stationnement, et se trouve non loin de l'école François-Mitterrand, de la zone d'activités de Bel Air ainsi que du quartier de Bourran. Ce secteur regroupe notamment l'hôpital Jacques-Puel ainsi que l'hôpital psychiatrique de jour Sainte-Marie, implanté en hauteur depuis 2007.

La demande d'implantation mentionne que ces deux établissements ont exprimé un besoin en matière de solution d'accueil à proximité, sans pour autant préciser les plages horaires concernées. Or, l'hôpital Sainte-Marie, comme d'autres acteurs du territoire, mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un accueil en horaires atypiques. Réflexion non prise en compte dans la proposition d'horaires.

Sur le plan de l'offre existante, la zone est déjà bien pourvue en accueil collectif : le multi-accueil municipal "Les P'tits Loups" accueille 69 enfants est situé à Bourran, et la micro-crèche associative "Méli-Mélo", gérée par Familles Rurales, propose 12 places dans le quartier voisin de Bel Air.

Concernant la population, le quartier de Bourran est majoritairement composé de locataires, avec une présence significative d'étudiants et une offre de logements sociaux importante. Le quartier Saint-Félix, plus pavillonnaire, accueille de nouvelles familles accédant à la propriété, ce qui favorise un renouvellement démographique en proximité directe.

Dans sa demande, la structure exprime sa volonté d'adapter son offre d'accueil aux besoins de la population, en mettant l'accent sur la mixité, l'inclusion et la lutte contre les inégalités.

Pour conclure, la commission de consultation estime que cette structure pourrait répondre à un besoin réel en matière d'attractivité pour des personnes qui ne sont pas uniquement résidentes de Rodez mais qui viennent y travailler.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité par 35 voix pour :

- approuve l'installation d'une micro-crèche privée rue Louis Bouloumié ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 27 juin 2025

Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.